

**BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL**

**Séance du 15 décembre 2021 à 18h30**

**Date d'envoi de la convocation : le 9 décembre 2021**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

*Étaient présents*

M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
Mme FERRAND Virginie	Déléguée du Conseil Régional
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil Régional – Président
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey

*Ont donné pouvoir :*

Mme BRUNON Martine	À Mme FERRAND Virginie
M. CINIERI Dino	À M. MANDON Emmanuel
M. HAMMOU OU ALI Brahim	À M. GONON Christophe
Mme PICARD Patricia	À M. RAULT Serge
M. POLETTI Jean-Louis	À Mme MAZOYER Martine
M. PORCHEROT Jean-Philippe	À Mme ROBIN Christine
Mme SEMACHE Nadia	À Mme PEYSSELON Valérie
M. SOY Laurent	À M. BRUYAS Lucien
M. THOMAS Luc	À M. ZILLIOX Charles

*Étaient absents :*

M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Commune d'Annonay
Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand Lyon
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat

*Assistaient également à la réunion :*

M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

## RELEVÉ DE DÉCISIONS DU BUREAU DU 15 DÉCEMBRE 2021

Emmanuel MANDON accueille les participants.

Serge RAULT est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. L'examen de l'ordre du jour peut débuter. Les membres du Bureau assistant à la réunion en visioconférence donnent pouvoir aux membres présents à la Maison du Parc et il est rappelé quels élus avaient le pouvoir de personne absente et excusée.

Étant donné que le nombre d'élus présents dans la salle n'est pas suffisant pour prendre les pouvoirs des personnes en ligne, certains élus en visioconférence ne peuvent pas donner leur pouvoir.

*Ainsi, ont donné pouvoir :*

Mme BRUNON Martine (Visio)	À Mme FERRAND Virginie
M. CINIÉRI Dino	À M. MANDON Emmanuel
M. HAMMOU OU ALI Brahim (Visio)	À M. GONON Christophe
Mme PICARD Patricia (Visio)	À M. RAULT Serge
M. POLETTI Jean-Louis (Visio)	À Mme MAZOYER Martine
M. PORCHEROT Jean-Philippe (Visio)	À Mme ROBIN Christine
Mme SEMACHE Nadia	À Mme PEYSSELON Valérie
M. SOY Laurent (Visio)	À M. BRUYAS Lucien
M. THOMAS Luc (Visio)	À M. ZILLIOX Charles

Assistaient également à la réunion en visioconférence, Mme CALACIURA Stéphanie et MM. CORVAISIER Robert et MASSARDIER Alexandre.

### 1 – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU BUREAU DU 20 OCTOBRE ET DU 10 NOVEMBRE 2021

Ces comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité.

### 2 – APPROBATION DE COMPTES-RENDUS DE RÉUNION DES COMMISSIONS

- Commission Aménagement du territoire et Paysages du 18 octobre 2021 : Charles ZILLIOX, président de cette commission, fait un état des sujets abordés au cours de cette réunion : le lancement du plan paysage et d'une étude sur le confort thermique du bâtiment de la Maison du Parc. Un deuxième concours sur l'éco-habitat sera lancé en 2022.
- Commission Révision de la Charte du 9 novembre 2021 : Au cours de cette réunion, il a été question de la validation du cahier des charges sur l'évaluation finale de la Charte. Le recrutement des acteurs socio-économiques pour les associer au travail de la révision de la charte a été lancé. Les choix graphiques pour la communication liée à la révision de la Charte ont également été validés. Lors de la prochaine réunion qui se tiendra le 20 janvier, le secrétaire général de la Préfecture viendra présenter l'avis d'opportunité de l'État.
- Comité de pilotage Contrat vert et bleu du 10 novembre 2021 : Cette réunion a permis de faire un point d'étape sur les réalisations déjà menées sur ce contrat. Il a aussi été question de la programmation pour l'année 2022 avec une grosse inconnue sur la mise en œuvre de la programmation FEDER sensée financer plusieurs actions du Contrat. Les services de la Région n'ont pas été en capacité de préciser quel montant pourrait être alloué au Contrat vert et bleu en 2022. Les

moyens financiers qui seront consacrés seront sans doute moins importants que ceux espérés, une grille d'analyse a été préparée pour prioriser les projets.

- Commission Biodiversité et Eau du 24 novembre 2021 : Christine ROBIN, présidente de la Commission fait part des sujets évoqués. Eva GARCIA a été accueillie en remplacement de Pauline DELFORGE pendant son congé maternité.

Un bilan des Rencontres de l'Observatoire de la biodiversité a été présenté.

L'appel à projets à destination des Communes sur la biodiversité a également fait l'objet d'un point à l'ordre du jour.

Des échanges ont aussi eu lieu sur la stratégie sur les aires protégées et le renouvellement de la convention entre le Parc et le CONIB.

Ces comptes-rendus n'appelant pas de remarque particulière, il est procédé à l'examen des points à l'ordre du jour soumis aux votes des membres du Bureau.

### **3 – DOSSIER DE DEMANDES DE FINANCEMENTS POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR LE PARC DU PILAT**

#### **3.1 Animation d'actions sur le pastoralisme pour l'année 2022**

Valérie PEYSSELON présente ce dossier.

Pour animer le Plan Pastoral Territorial validé par la Région, le Parc a mis en place une animation pour coordonner les actions prévues et accompagner l'association Patur'en Pilat.

En 2022, 3 axes seront plus spécifiquement approfondis :

- l'accompagnement des projets d'aménagements pastoraux des agriculteurs

Le Parc visite chaque projet d'aménagement (points d'eau, clôtures, contention ou accès aux parcelles) avec un membre de Patur'en Pilat en amont.

Il aide également administrativement les agriculteurs (dossiers, consultations des services concernés).

Il appuie enfin l'association dans la gestion de la vie de ces dossiers et leurs demandes de paiement.

- l'animation de formations et échanges d'expériences entre éleveurs

Des journées de formations et d'échanges d'expériences sont organisées pour les éleveurs du Pilat et des alentours. Elles s'appuient sur une visite de ferme et de parcelles pâturées pour aborder une thématique. Un travail spécifique sera réalisé en 2022 pour évaluer les incidences socio-économiques de changement de pratiques.

En parallèle, des accompagnements individuels sont proposés et leurs résultats sont capitalisés pour être portés à la connaissance .

- la mise en place de différents projets de sensibilisation au pastoralisme.

Le Parc propose chaque année des événements grand public au cours desquels la thématique du pastoralisme sera développée en 2022. Il pourra s'agir de rendez-vous grand public, de ciné-débat, de rencontres avec les éleveurs...

Cette action se traduira concrètement par des frais de salaires (mobilisation de la chargée de mission agroécologie et de l'apprentie) et des coûts de formation.

#### Le budget prévisionnel

Le coût de cette action a été évalué à 21 096,28 €.

Le financement de cette action reposerait sur les soutiens suivants :

- Union Européenne au travers du programme LEADER pour 15 189,32 €
- Région Auvergne – Rhône-Alpes (politique PPT) pour 3 797,33 €

- Autofinancement pour 2 109,63 €

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur le projet proposé et son plan de financement et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes.

### **3.2 Mise en œuvre du programme Leader – Année 2022**

Sandrine GARDET présente ce point.

Depuis 2015, le Parc du Pilat anime sur son territoire le programme LEADER. L'année 2022 marquera la fin de cette animation pour cette période de programmation.

Pour assurer cette programmation et traiter les demandes de paiement, le Parc prévoit de mobiliser plusieurs agents :

- Axel Martiche, le directeur adjoint, à hauteur 30 % de son temps sur l'ensemble de l'année 2022 ;
- Nathalie Bonnet, la gestionnaire des politiques contractuelles, à hauteur de 0.50 ETP (soit 60 % de son temps sur l'ensemble de l'année) ;
- Nelly Chambost, comptable intervenant en soutien sur le volet gestion à hauteur de 0,25 ETP.

Ces agents assureront la coordination des instances du programme LEADER, la mise en œuvre de l'instruction des dossiers soumis au GAL et la participation aux réseaux nationaux et régionaux.

#### *Le budget prévisionnel*

Cette mobilisation correspond à un budget prévisionnel de 65 089,21 €.

Ces dépenses correspondent aux salaires des agents concernés ainsi qu'aux frais (déplacement, restauration...) induits et aux coûts indirects supportés par le Parc.

Ces dépenses seront financées selon le plan de financement suivant :

- Union Européenne (Fonds FEADER dans le cadre de LEADER) : 52 071,37 €
- Autofinancement : 13 017,84 €

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur le projet proposé et son plan de financement et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante.

### **3.3 Mise en œuvre du Contrat vert et bleu – Année 2022**

Christine ROBIN présente ce dossier.

Le Contrat vert et bleu Grand Pilat « 2019-2023 » a été validé en commission permanente de la Région le 28 juin 2019.

Un bilan à mi-parcours a été réalisé en 2021 conduisant aux chiffres clefs suivants :

- 32 actions sur les 42 ont été engagées mobilisant 24 maîtres d'ouvrage
- 35 % (2 456 329 €) de l'enveloppe prévisionnelle programmée
- avec 815 081 € (aide prévisionnelle Région) et 386 443 € (aide prévisionnelle FEDER Région)

La programmation prévisionnelle 2022 a été présentée au comité de pilotage du Contrat, réuni le 10 novembre

dernier. Cependant, il n'a pas pu être procédé à la validation du prévisionnel. En effet, les enveloppes régionales et FEDER Région affectées aux CVB, ne sont pas encore connues.

Un des dossiers de cette programmation 2022 est sous maîtrise d'ouvrage du Parc. Il correspond à l'action «Animation globale du plan d'actions du CVB Grand Pilat et transfert d'expériences ».

Cette demande a pour objet le financement sur 4 années (de 2022 à 2025) :

- d'un poste de chargée de mission qui assurera l'animation générale de la mise en œuvre du plan d'actions, ainsi que la réalisation des actions portées en maîtrise d'ouvrage par le Parc du Pilat
- d'un appui administratif et financier afin de suivre et d'accompagner les maîtres d'ouvrage
- d'un « appui technique et cartographique » pour assurer la saisie et la mise à jour des données capitalisées dans l'outil cartographique en ligne
- des frais de stage et coûts indirects
- des prestations externes (supports communication, organisation évènements, intervenants ....)

Le coût total prévisionnel de cette opération s'élève à 250 000 € qui pourrait être prise en charge à 100 % par le FEDER Région.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur le projet proposé et son plan de financement et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante.

### **3.4 Observatoire de la biodiversité – animation et suivis**

Sandrine GARDET présente ce point. Elle précise qu'au vu de l'incertitude concernant le soutien financier de ce projet par la Région, ce dossier sera soumis au vote avec 2 plans de financements différents : l'un comportant l'animation et les suivis avec la sollicitation d'une aide régionale, le 2<sup>e</sup> concernant uniquement l'animation sans soutien de la part de la Région.

Sandrine GARDET indique également que tous les dossiers présentés par le Parc du Pilat depuis octobre 2021, dans le cadre du contrat de Parc avec la Région ont été pour l'instant ajournés. Cela concerne 14 dossiers au total, portés soit par le Parc du Pilat, soit par des partenaires (Communes ou associations). Pour l'instant, on ne sait pas quel sort sera réservé à ces dossiers. Un courrier signé par le Président a été transmis à la Région pour que les engagements au titre du Contrat de Parc 2019-2021 soient honorés.

Pour ce qui concerne l'observatoire de la biodiversité, voici le dossier qui serait déposé à la Région :

Il s'agit de maintenir les actions de l'observatoire de la biodiversité du Pilat, mis en place en 2010. Cette observatoire vise à :

- suivre l'état de la biodiversité et son évolution sur le territoire
- partager le plus largement possible les données sur la biodiversité et son évolution.

Cet observatoire est partie intégrante du dispositif d'évaluation que chaque Parc naturel régional se doit de mettre en œuvre.

L'objet du présent dossier porte sur quatre volets :

#### **1. Coordination des inventaires et suivis scientifiques :**

Pour l'année 2022, il s'agira de planifier, suivre et centraliser les études de la faune et de la flore. Ces suivis réguliers permettent de renseigner les 24 indicateurs pour suivre l'état de la biodiversité et son évolution

#### **2. Animation des dispositifs participatifs de veille écologique :**

Elle repose sur la poursuite de l'animation de l'observatoire de la flore patrimoniale, dispositif participatif animé par le parc du Pilat depuis 2007.

### **3. Mutualisation et gestion des données sur la « nature » :**

Il est proposé l'animation d'un groupe de travail de « l'Observatoire de la Biodiversité du Parc du Pilat » constitué d'élus du Parc du Pilat, l'analyse des données récemment produites et la participation aux politiques biodiversité des partenaires du Parc du Pilat : départements, ScoTs, Région, pôles régionaux...

### **4. Exploitation, diffusion et valorisation des données :**

Il s'agira d'intégrer les données biodiversité dans la base de données GéoNature du Parc et d'assurer leur diffusion, d'enrichir le site PilatBiodiv, de contribuer à la sensibilisation au patrimoine naturel auprès de différents publics et d'accompagner les communes pour prendre en compte la biodiversité lors de révisions de PLU et PLUi ou dans leurs projets.

L'observatoire de la biodiversité va permettre également en 2022 d'alimenter le travail de révision de la Charte du Parc. Il sera utile pour cibler les enjeux du territoire et définir les actions nécessaires à la préservation du patrimoine naturel du Parc du Pilat.

#### Le budget prévisionnel

Le coût total de cette action s'élève à 50 730 €. Elle serait financée de la manière suivante :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (politique PNR) : 25 730 €
- DREAL (politique PNR) : 20 000 €
- Département du Rhône (politique ENS – convention annuelle) : 5 000 €

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur le projet proposé et son plan de financement et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes.

### **3.5 Observatoire de la biodiversité – animation**

Dans le cas où la subvention régionale ne pourrait être obtenue, il est proposé de valider par délibération un dossier portant sur l'observatoire de la biodiversité, qui concerne uniquement l'animation.

Il s'agit de maintenir l'observatoire de la biodiversité du Pilat, mis en place en 2010.

Cette observatoire visait à :

- suivre l'état de la biodiversité et son évolution sur le territoire
- partager le plus largement possible les données sur la biodiversité et son évolution.

Cet observatoire est partie intégrante du dispositif d'évaluation que chaque Parc naturel régional se doit de mettre en œuvre.

L'objet du présent dossier portera sur quatre volets :

#### **1. Rénover l'observatoire de la biodiversité**

Pour l'année 2022, la réalisation des suivis faunistiques et floristiques permettant de renseigner les 24 indicateurs pour suivre l'état de la biodiversité et son évolution est suspendue à une aide régionale encore très incertaine ou à une autre aide financière à trouver. Aussi les modalités de financement de l'observatoire sont à retravailler. L'observatoire sera également revu en fonction des résultats de

l'évaluation de l'évolution actuellement conduite dans le cadre de la révision de la charte.

## **2. Animation des dispositifs participatifs de veille écologique :**

Elle repose sur la poursuite de l'animation de l'observatoire de la flore patrimoniale, dispositif participatif animé par le parc du Pilat depuis 2007.

## **3. Mutualisation et gestion des données sur la « nature » :**

Il est proposé l'animation d'un groupe de travail de « l'Observatoire de la Biodiversité du Parc du Pilat » constitué d'élus du Parc du Pilat, l'analyse des données récemment produites et la participation aux politiques biodiversité des partenaires du Parc du Pilat : départements, ScoTs, Région , pôles régionaux...

## **4. Exploitation, diffusion et valorisation des données :**

Il s'agira d'intégrer les données biodiversité dans la base de données GéoNature du Parc et d'assurer leur diffusion, d'enrichir le site PilatBiodiv, de contribuer à la sensibilisation au patrimoine naturel auprès de différents publics et d'accompagner les communes pour prendre en compte la biodiversité lors de révisions de PLU et PLUi ou dans leurs projets.

### Le budget prévisionnel

Le coût total de cette action s'élève à 25 000 €. Elle serait financée de la manière suivante :

- DREAL (politique PNR) : 20 000 €
- Département du Rhône (politique ENS – convention annuelle) : 5 000 €

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur le projet proposé et son plan de financement et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes.

### **3.6 Observatoire participatif de la flore : mise à jour et redynamisation du dispositif**

Christine ROBIN présente ce dossier.

Le dispositif participatif de la flore patrimoniale du Parc existe depuis 2007. Ce programme permet une veille sur les plantes rares et menacées du Pilat : des observateurs bénévoles participent au suivi de stations et font remonter leurs observations. Ces informations permettent de mieux connaître l'évolution du patrimoine naturel du Pilat, tout en anticipant des menaces éventuelles sur certains secteurs.

En 2022, il s'agit de mettre à jour le dispositif participatif de la flore patrimoniale du Parc du Pilat et de dynamiser le réseau des observateurs :

1. Faire le bilan des 15 premières années de suivis participatifs. Ce bilan alimentera le diagnostic en cours sur l'évolution du patrimoine naturel du Parc du Pilat, élaboré dans le cadre de la révision de la Charte du Parc.
2. Réviser la liste d'espèces patrimoniales à partir des connaissances nouvelles sur la flore et sa répartition. Cette liste sera plus en accord avec les listes départementales ou régionales déjà établies.
3. Réaliser des relevés de terrain pour les espèces nouvellement intégrées dans le dispositif, ainsi que pour certaines espèces peu ou pas suivies ces dernières années. Ces relevés alimenteront le bilan général du dispositif.
4. Mettre en place un outil de saisie en ligne, basé sur le logiciel de centralisation des données naturalistes actuellement en place au Parc (GéoNature / Pilat Biodiv').
5. Prioriser les stations à préserver et initier une stratégie pour permettre leur protection : informations

aux propriétaires / exploitants, contractualisation, adaptation des pratiques...

6. Redynamiser le réseau de bénévoles, à travers l'organisation d'animations dédiées à ce dispositif participatif.

Ces évolutions du dispositif seront coordonnées par le chargé de mission biodiversité du Parc du Pilat (40 jours), avec l'aide d'une prestation pour la configuration de l'outil en ligne.

#### Le budget prévisionnel

L'opération qui repose sur un poste d'animation et une prestation informatique s'élève à 12 500 €.

Le financement proposé est le suivant :

- Appel à projets – Département de la Loire : 8 750 €
- Autofinancement : 3 750 €

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur le projet proposé et son plan de financement et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante dans le cadre de l'appel à projets lancé par le Département de la Loire.

### **3.7 Appel à manifestation d'intérêt : Famille à biodiversité positive**

Christine ROBIN présente ce point.

Depuis décembre 2020, grâce à un soutien financier de l'Office français de la biodiversité (OFB), 8 Parcs naturels régionaux animent un dispositif baptisé « Défi Familles à biodiversité positive », basé sur la notion d'« empreinte biodiversité ». La Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) assure la coordination de ce projet.

En 2022 et 2023, l'OFB souhaite poursuivre son soutien financier. Aussi, la Fédération des Parcs a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) auprès des Parcs souhaitant initier cette démarche sur leur territoire.

Ces défis « Famille à biodiversité positive » partent du principe qu'enrayer l'érosion de la biodiversité repose sur deux piliers :

- la préservation du patrimoine naturel « à sa portée » (façon d'entretenir son jardin...);
- la diminution de son « empreinte biodiversité », liée à son mode de vie/de consommation.

Le Parc du Pilat a répondu à cet AMI, en axant sa candidature sur le second pilier de ces défis qui porte notamment sur la diminution de son « empreinte biodiversité ». Cette approche, plus atypique, est un levier qui a, jusque là, été peu mis en avant dans les actions du Parc, notamment parce qu'il est compliqué de définir cette « empreinte biodiversité ».

Néanmoins, il semble intéressant de se pencher sur cet aspect d'empreinte, pour deux raisons :

- faire prendre conscience que la préservation de la biodiversité passe par nos gestes quotidiens (consommation, déplacements, habitations...)
- étendre cette notion d'empreinte biodiversité à d'autres thématiques sur lesquelles le Parc est impliqué (agriculture, forêt, économie, mobilité...), et notamment pendant la révision de Charte.

Une méthode de calcul d'empreinte biodiversité dans les gestes quotidiens (alimentation, déplacements, habitations, loisirs...) sera ainsi développée par le Parc en lien avec des structures naturalistes référentes.

Cette empreinte servira de base pour animer les défis biodiversité durant lesquels des clés et conseils seront mis à disposition pour améliorer son impact au quotidien sur la biodiversité.

#### Le budget prévisionnel



Le coût total de cette opération, qui repose sur un poste d'animation et des prestations externes est de 10 900 euros. Elle serait financée à hauteur de 80 % par l'Office français de la biodiversité. Le reste serait pris sur l'autofinancement du Parc.

Ce projet a reçu un avis positif de la Commission Eau et Biodiversité du Parc dans sa séance du 24 novembre dernier. La Fédération des Parcs naturels régionaux de France a informée le 7 décembre 2021 que la candidature du Parc du Pilat est retenue.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur le projet proposé et son plan de financement et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt Famille à biodiversité positive.

### **3.8 Constitution d'un conservatoire des savoir-faire du Pilat : modification du plan de financement**

Marie VIDAL-CELARIER présente ce point.

Le Parc du Pilat a candidaté et a été lauréat de l'appel à projets « Mémoires du XXe et XXIe siècle », lancée par la DRAC et la Région.

Ce projet a été validé lors de la réunion du Bureau du 10 février 2021.

Cette action repose notamment sur une application numérique de captation des savoir-faire via des caméras subjectives et la catégorisation des modes opératoires. Le Parc pourrait ainsi constituer une "banque" des savoir-faire, fort de son expérience réussie sur la captation du savoir-faire rubanier.

Le coût initial de l'opération était de 22 525 € HT financé de la manière suivante :

- 11 312,50 € de l'État et de la Région dans le cadre de l'appel à projet Mémoires du XXe et XXIe siècles
- 6 787,50 € de FEADER dans le cadre du programme européen LEADER du Pilat
- 4 525 € d'autofinancement (auquel il faudra rajouter la TVA)

Le nouveau coût est de 24 346,28 € financé comme suit :

- Europe - Programme LEADER (FEADER) : 8 477,02 €
- DRAC – Région : 11 000 €
- Autofinancement : 4 869,26 €

Jean-Philippe PORCHEROT ajoute qu'il a assisté, ce jour, à la première réunion concernant ce dossier. Cette action porte aussi sur les savoir-faire industriels et pas seulement textiles. C'est un projet très intéressant.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur le nouveau plan de financement proposé
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes
- s'engage à ce que le Parc du Pilat finance le solde par son autofinancement si les subventions prévues

étaient moindres qu'espérées.

#### 4 – AVENANT À LA CONVENTION LIANT LE PARC NATUREL DU PILAT À L'OFFICE DU TOURISME DU PILAT

Sandrine GARDET présente ce point.

Conformément à la Charte Objectif 2025, le Parc participe à la promotion du territoire en tant que destination éco touristique. Cet engagement se traduit notamment au travers d'actions confiées à l'Office de Tourisme du Pilat dans le cadre d'une convention liant le Parc et l'Office.

Cette convention couvrant la période 2016-2020 a été validée par le Bureau du Parc dans sa séance du 15 octobre 2015. Un avenant a été signé pour prolonger cette convention sur l'année 2021.

Suite au ralentissement des instances du Parc, lié au renouvellement d'une partie des délégués du comité syndical, l'élaboration de la convention couvrant la période 2022-2027 a connu un retard conséquent. Aussi il est proposé au bureau du Parc de proroger la convention actuelle sur une durée d'un an supplémentaire.

Sandrine GARDET ajoute qu'un travail a été lancé dans le cadre d'Avenir Montagne pour retravailler sur la stratégie touristique et ainsi alimenter les conventions futures . Les Assises du Tourisme, premier temps de concertation à ce sujet, sont programmées le 28 janvier prochain.

Charles ZILLIOX souligne qu'un temps supplémentaire était nécessaire pour établir la future convention mais qu'il ne faut pas dépasser le délai accordé. Il faudra aussi réfléchir à la participation financière du Parc.

Emmanuel MANDON indique que les attentes sont fortes sur le sujet du tourisme. Il y a un véritable besoin de se donner de la visibilité.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant permettant de proroger la convention entre le Parc du Pilat et l'Office du tourisme du Pilat, tel qu'il est joint à la présente et autorise Monsieur le Président à le signer.

#### 5 - AVENANT À LA CONVENTION AVEC LE CENTRE RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Marie VIDAL-CELARIER présente ce point.

Le centre régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'information géographique (CRAIG) est un groupement d'intérêt public auquel adhèrent plusieurs acteurs publics depuis 2017 : l'Institut Géographique National (IGN), la Région Auvergne Rhône-Alpes, des départements, des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des métropoles, des SDIS...

Le CRAIG est un centre de ressources de référence dans le domaine de l'information géographique. Ses fonctions sont variées :

- fonction de guichet unique, en fournissant une infrastructure d'accès aux données : un « géo-catalogue » ;
- fonction de collectes et de mise à disposition de données : après avoir collecté et mutualisé les besoins d'acteurs intéressés, le CRAIG propose des programmes réguliers ou ponctuels de collectes de données.
- fonction d'organisateur de formations et de journées d'échanges pour la diffusion des informations et des savoir-faire en matière de géomatique, mais aussi pour fédérer les acteurs publics à des problématiques communes.

En mai 2019, six Parcs naturels régionaux d'Auvergne Rhône-Alpes, dont le Parc du Pilat ont signé avec le

CRAIG un protocole d'accord pour bénéficier de ses ressources et services jusqu'en 2021 à un tarif négocié à la baisse à hauteur de 1 250 € par an et par Parc.

Ce protocole arrivant à échéance et donnant toute satisfaction aux Parcs, il est proposé de signer un avenant pour reconduire ce protocole d'accord sur la période 2022-2024. Celui-ci prévoit :

- la poursuite des services actuels du CRAIG complété par de nouvelles prestations dont les parcs pourront profiter
- l'intégration d'un nouveau Parc au protocole d'accord (le Parc du Haut-Jura)
- le maintien de la contribution annuelle de chaque Parc à 1250 euros par an.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant avec le CRAIG, selon les modalités décrites ci-dessus et autorise Monsieur le Président à le signer.

## **6 - RENOUELEMENT DE L'AGRÉMENT SERVICE CIVIQUE**

Marie VIDAL-CELARIER présente ce point.

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap), sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou d'une personne morale de droit public. Ils accomplissent une mission d'intérêt général, d'au moins 24 heures hebdomadaires. Les missions sont orientées auprès du public, principalement sur le terrain, et favorisent la cohésion nationale et la mixité sociale.

L'objectif de l'engagement de service civique est à la fois, de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur des défis sociaux et environnementaux, et de proposer aux jeunes un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

Le Parc du Pilat a obtenu un premier agrément d'une durée de 3 ans entre 2019 et 2021, qui lui a permis d'accueillir chaque année un volontaire sur une mission de coordination et gestion des sentiers de randonnée.

Le Parc souhaite renouveler cet agrément pour 3 années supplémentaires et notamment accueillir des volontaires sur la poursuite de la mission de développement des sentiers balisés, sur la gestion de la surfréquentation de sites emblématiques, le suivi de l'observatoire de la grande faune et des habitats et la mise en œuvre d'actions naturalistes.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la demande de renouvellement d'agrément service civique et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter ce renouvellement.

## **7 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION FINANCIÈRE DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE D'OBSERVATION DE LA NATURE DE L'ÎLE DU BEURRE 2022-2026**

Christophe GONON présente ce dossier.

Le Parc naturel régional du Pilat a participé à la création, en 1988, du Centre d'Observation de la Nature de l'île du Beurre (CONIB) en lien avec la FRAPNA Rhône (devenue FNE Rhône), Rhône-Poulenc, la CNR, le Syndicat Rhône-Gier et la commune de Tupin-et-Semons.

La création du Centre permet d'assurer la gestion du site de l'Île du Beurre, Site d'Intérêt Patrimonial du Parc

et un des rares sites relictuels du fleuve naturel ; protégé par un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope depuis 1987. A ce titre le CONIB est un des acteurs du projet de territoire du Parc du Pilat, sur l'enjeu de préservation du patrimoine naturel. Il a notamment été prestataire du Parc pour la réalisation d'inventaires dans le cadre du programme Atlas de la Biodiversité Communal coordonné par le Parc entre 2018 et 2021.

Ce site est d'autant plus important à préserver qu'il assure une liaison écologique avec les Ravins rhodaniens (Site écologique prioritaire du Parc) et la rive gauche du Rhône avec la peupleraie de Gerbey (situation stratégique dans la trame verte et bleue), forêt alluviale gérée également par le CONIB.

En complément des actions de préservation, le Centre assure une mission d'éducation à l'environnement et au territoire notamment auprès des habitants pour lesquels il favorise la réappropriation de leur patrimoine qu'est le fleuve, et des scolaires. Le CONIB est un des prestataires du Parc dans le cadre de la mise en œuvre de son programme d'éducation au territoire.

Le CONIB est également un partenaire du Parc en matière de tourisme durable en développant notamment une offre touristique de nature complémentaire à des équipements comme la Via Rhôna ou à ceux liés à l'oenotourisme.

Au titre d'une convention de partenariat signée pour la période 2017-2021, le Parc contribue financièrement à la mise en œuvre de la gestion du site dit « des 2 Rives » (comprenant l'île du Beurre, l'île de la Chèvre et la forêt alluviale de Gerbey) en versant au CONIB 8 600 € en fonctionnement par an, pris sur son budget statutaire.

Il est proposé de renouveler cette convention de partenariat pour la période 2022-2026. Cette convention concerne également le Département du Rhône, la CNR et Vienne Condrieu Agglomération.

Pour cette nouvelle période, le CONIB sollicite une participation annuelle du Parc augmentée à 9000 €.

Eu égard aux montants très importants des aides apportées par l'intermédiaire de l'action du Parc en subvention d'investissement (421 703 € au total) sur la période 2019-2021 et compte-tenu des perspectives budgétaires annoncées par nos partenaires financiers, il est proposé de rester sur une enveloppe de 8 600 € annuelle.

Emmanuel MANDON précise que le Parc doit montrer son soutien et qu'il a à cœur que le CONIB puisse bien fonctionner. C'est un acteur important pour l'éducation à l'environnement.

Christophe GONON souligne que le Parc a beaucoup aidé le CONIB via le Contrat de Parc, dans la rénovation du site d'implantation, avec un montant total de subvention de 290 000 €. L'accompagnement du Parc est donc important.

Jean-Philippe PORCHEROT revient sur la qualité du travail du CONIB qui est un partenaire historique qui mérite le soutien du Parc. Il se dit très favorable au maintien de cette aide financière.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la convention financière de partenariat avec le Centre d'observation de la nature de l'Île du Beurre pour la période 2022-2026
- précise que la participation financière du Parc sera de 8 600 € annuels.

## **8 - CONTRAT DE BAIL RURAL - TERRAINS SAINT-APPOLINARD**

Virginie FERRAND quitte la réunion.

Marie VIDAL-CELLARIER présente ce point.

Le Parc du Pilat est propriétaire de terrains agricoles sur la commune de Saint-Appolinard. Une convention de

mise à disposition avait été passée avec un agriculteur, décédé depuis quelque temps.

Un autre agriculteur a repris l'exploitation de ces terrains. Après échange avec lui, il a été décidé de mettre en place un contrat de bail rural, avec fermage.

Il est proposé d'intégrer des clauses environnementales dans ce bail, relatives à l'entretien des haies en bordure de parcelles et à la préservation des sols via des techniques de travail du sol respectueuses de la biodiversité. Ces clauses environnementales sont actuellement en discussion avec l'agriculteur.

Par ailleurs, le Parc est également propriétaire d'un autre terrain sur la commune de Saint-Appolinard. L'accès peut se faire notamment par une parcelle privée cadastrée A1802 appartenant à M. et Mme CHAIZE. Une convention de passage va donc être mise en place.

Michel FOREST demande si le Parc est propriétaire de beaucoup de terrains agricoles.

Sandrine GARDET a en tête que le Parc reste propriétaire d'une parcelle à Saint-Genest-Malifaux à proximité du barrage des Plats, de terrains à Marlhes à proximité de la Maison de l'Eau (confiés par un bail emphytéotique au CPIE des Monts du Pilat), d'un petit terrain comprenant une falaise à Malleval. Un bilan exact des propriétés du Parc sera transmis à la prochaine réunion de Bureau. Beaucoup de biens acquis pendant les premières années de l'existence du Parc ont progressivement été vendu.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur le projet de contrat de bail rural conformément au projet joint à la présente
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat de bail rural ainsi que la convention de passage en terrain privé.

## **9 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **9.1 Note d'orientations – Révision de la Charte**

**Un territoire riche de ressources,  
dont on prend soin  
pour bien vivre**

NB : ce document est à l'état de travail.

Sandrine GARDET présente cette note.

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat, par délégation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, assure la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration d'une Charte de Parc pour la période 2026-2041. Ce travail porte sur un territoire élargi à de nouvelles communes principalement ardéchoises et altiligériennes.

Par commodité, ce territoire conservera le nom de Pilat dans le présent document.

#### **Un territoire sous influence urbaine :**

Le territoire du Pilat continue à être fortement influencé par les villes, agglomérations et métropoles de proximité.

L'augmentation de sa population se poursuit à un rythme qui pourrait tendre à s'accélérer du fait de la pandémie au Covid 19 (il est trop tôt pour avoir des données permettant de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse). Elle est majoritairement le fait du desserrement des villes de proximité.

Cette augmentation ne concerne pas toutes les communes et est inégale d'une Commune à l'autre. En effet, certaines communes perdent des habitants du fait d'un manque d'attractivité, d'un manque d'emplois locaux, ou de logement adapté. Ce sont principalement les communes les plus éloignées des centres urbains, situées au centre-sud du périmètre d'étude.

L'influence urbaine concerne aussi le tourisme et les loisirs où les visiteurs sont pour une grande part des urbains de proximité. Ils considèrent le Pilat comme un lieu de ressourcement mais bien souvent comme un territoire d'activités de pleine nature. Cette fréquentation ne génère pas une économie touristique importante, encore moins sur la partie ardéchoise.

Par ailleurs, le Pilat est le territoire où les urbains s'approvisionnent en eau (le Pilat compte 9 barrages d'eau potable (en enlevant Pas de Riot et Gouffre d'Enfer), en produits agricoles, en produits forestiers.

C'est celui auquel les urbains pensent ou ont pensé lorsqu'il s'agit ou s'est agi par exemple de projets d'infrastructures de production ou de transports d'énergie (X lignes THT ) parce qu'il est moins densément peuplé par rapport aux territoires qui l'entourent. Or, le classement Parc naturel régional suppose de lutter contre une saturation du territoire en aménagements impactant.

Ce sont également les urbains qui ont souhaité que ce territoire soit à l'origine classé Parc et ce qui explique encore aujourd'hui que 17 Villes Portes participent à la vie du syndicat mixte du Parc.

Ont-elles toujours conscience que leur cotisation au Parc est vue par le Pilat comme l'équivalent d'un paiement pour service environnemental et non pas que comme un droit à user des services du Parc ? Ont-elles conscience que leur choix politique influence le devenir du Pilat et pas toujours dans un sens conforme à la charte du Parc ?

### **Un territoire en perte de mixité sociale et en perte d'emplois**

Si des communes gagnent des habitants, ce n'est généralement pas en raison de leur capacité à fournir de l'emploi. La plupart des actifs qui s'installent dans le Pilat conservent leur travail à l'extérieur.

Ces nouveaux habitants ne contribuent pas à faire augmenter de manière significative les entreprises (notamment les commerces) du Pilat. Ils se fournissent principalement en ville, là où ils ont conservé leur travail.

Le nombre d'actifs navetteurs (sortant mais aussi entrant dans le territoire) a augmenté encore par rapport à la période précédente.

Ces déplacements ont un coût qui ne va cesser d'augmenter. Ce coût pourrait ne devenir supportable que pour les personnes à haut revenu. Le Pilat pourrait alors perdre en habitants. Le télétravail pourrait ralentir ce phénomène. Cependant on ne se déplace pas uniquement pour aller travailler (en moyenne en France seul 1/4 des déplacements concernent le travail), surtout si les services ne sont pas disponibles à proximité.

Le prix du foncier bâti ou à bâtir a augmenté dans les communes les plus prisées. Ainsi le Pilat est d'ores et déjà plus facilement accessible aux personnes ayant un revenu élevé.

Le Pilat accueille également de nombreux retraités, mais ce n'est pas la seule explication au vieillissement constaté de la population.

La proportion des personnes âgées de 20 à 30 ans est très faiblement représentée sur notre territoire. Ces personnes quittent le territoire pour aller faire leurs études supérieures ailleurs.

Petit à petit notre territoire perd en mixité sociale. L'insuffisance d'emplois sur notre territoire en est pour partie responsable.

Que les communes se résidentialisent ou se désertifient, elles ont majoritairement toutes le même souci : une perte continue d'emploi local.

D'ailleurs, si le calcul du Pilat Indice Bonheur montre qu'il fait bon vivre sur notre territoire, celui-ci révèle une aspiration des habitants à vouloir travailler sur place.

Autrefois, le Pilat travaillait déjà pour une clientèle située dans les villes, ce travail s'exerçait cependant sur

place. Aujourd'hui les emplois locaux productifs continuent à diminuer et ne sont pas compensés par la création d'emplois nouveaux dans le domaine de l'économie résidentielle.

Quelques communes se distinguent cependant. C'est notamment le cas, déjà bien connu, de Saint-Bonnet-Le-Froid. Grâce à l'esprit d'entrepreneuriat d'une famille attachée à sa commune, ce village enclavé connaît un dynamisme économique basé sur des ressources locales : un savoir-faire culinaire, une nature préservée et des champignons.

### **Un territoire qui se dénature**

Le territoire poursuit par ailleurs une forme de dénaturation bien que les actions en faveur de la biodiversité ou du développement durable ont été plus nombreuses que lors de la précédente charte et sont le fait d'un nombre d'acteurs plus diversifiés. Ainsi :

- des plantations de résineux exogènes qui augmentent en superficie,
- une diminution de la superficie en prairies naturelles et pelouses,
- une extension de la vigne au détriment de milieux naturels à fort intérêt écologique,
- une augmentation globale de la part des végétations anthropisées (réduction forte des landes)
- une baisse de la qualité écologique de nos cours d'eau (du fait d'une forte anthropisation combinée aux effets du changement climatique)
- une surfréquentation touristique dans certains lieux (surtout ressentie depuis la pandémie)
- une consommation foncière qui bien qu'ayant ralenti fortement se poursuit et de manière plus importante en proportion dans les communes les plus petites.
- un urbanisme qui, dans des endroits encore trop nombreux, manque de qualité et nuit à l'attractivité du territoire
- ...

### **Un contexte mondial et national auquel bien évidemment le Pilat n'échappe pas**

La précédente Charte du Parc abordait déjà clairement la nécessité de s'adapter aux changements climatiques. Cependant, comme constaté lors de l'évaluation à mi-parcours de la charte, cet enjeu n'a pas été suffisamment travaillé bien que plusieurs initiatives aient été lancées notamment par le syndicat mixte du Parc.

Une grande part du territoire est depuis déjà plus d'une dizaine d'année en situation de déficit hydrique l'été.

L'accès à la ressource en eau est déjà un sujet abordé notamment au travers de Plan de gestion de la ressource en eau . Cette préoccupation va devenir grandissante et il est temps d'engager des actions fortes pour réduire les consommations d'eau sur le territoire.

Le Pilat reste grand consommateur d'énergie fossile. La sobriété dans la consommation énergétique, la production d'énergie renouvelable avec des retombées locales restent insuffisamment développés, là encore malgré plusieurs initiatives lancées sur notre territoire.

Il aurait fallu être en capacité d'avancer plus vite, plus fort sur tous ces sujets mais les volontés locales n'ont pas toujours été concordantes, les soutiens financiers complexes à mobiliser, les consciences pas toujours prêtes au changement...

Les effets du changement climatique se mettent en œuvre plus rapidement que notre capacité à agir et à modifier nos comportements collectivement.

Les actions d'accompagnement au changement de comportement se complexifient du fait d'une désagrégation sociale et du désintérêt de plus en plus marqué pour la politique et pour les institutions auquel le Pilat et le syndicat mixte du Parc n'échappent sans doute pas.

Le Pilat n'est pas un territoire où l'on vote plus qu'ailleurs contrairement à la majorité des autres Parcs en France. C'est un constat de l'étude commanditée par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

sur la valeur spécifique des Parcs en 2017.

On assiste comme partout ailleurs à une perte de lien entre homme et nature. Notre société est de plus en plus urbaine. L'idée de faire « parler les espèces autres qu'humaines », en composant un public biodiversité, dans le cadre de la révision de la charte est une manière d'expérimenter une forme de reconnexion à la nature.

Quel avenir pour le Pilat en tant que Parc naturel régional ?

Quel développement souhaitons-nous ?

1. Restons nous majoritairement aux services des villes sans qualifier et valoriser ces services au bénéfice de notre territoire ?
2. Souhaitons nous engager un dialogue plus nourri avec les villes pour un développement mieux maîtrisé du Pilat ?
3. Recherchons nous à gagner une indépendance vis à vis des villes ?

### ***Les orientations proposées pour l'avenir par l'équipe technique du Parc***

Le territoire est riche de ressources locales, ressources naturelles ou humaines, qu'il est proposé de :

- connaître et reconnaître à leur juste valeur
- préserver, accroître pour ce qui est des milieux naturels en « désanthropisant » certains espaces
- mobiliser pour orienter le développement économique du territoire générant des emplois ancrés localement.

#### **1. Un territoire riche de ressources**

- Un patrimoine bâti et immatériel à percevoir comme une ressource pour construire l'avenir
- Une place importante tenue par l'ESS (Économie Sociale et Solidaire) comme atout à valoriser
- Une autonomie en énergie durable à développer et une sobriété énergétique à renforcer pour faire face aux enjeux
- Un dynamisme culturel du territoire à mieux prendre en considération
- Une valorisation plus locale et qualitative de la ressource bois
- Une diversité des productions et modes de productions/commercialisations agricoles à cultiver
- Une attractivité paysagère à conforter (voire à requalifier selon les secteurs) comme ressource à valoriser pour le développement économique, touristique ou résidentiel du territoire (selon les secteurs)
- Une mosaïque de milieux naturels garante d'une résilience écologique du territoire à maintenir
- Une diversité des activités économiques (éco-diversité) à maintenir également

#### **2. Un territoire dont on prend soin**

- Une nécessaire appropriation, par le sensible, des enjeux du territoire et des autres espèces vivantes
- Une reconnaissance et un respect des caractéristiques des paysages (emblématiques et ordinaires) pour cultiver la spécificité du territoire
- Des continuités écologiques au sein des secteurs sous pression et en connexion avec les territoires voisins à maintenir et développer
- Une connaissance du patrimoine naturel à harmoniser et un engagement de tous essentiel pour le préserver dans une relation homme-nature plus équilibrée
- Un accompagnement dans la transition vers l'agroécologie à poursuivre
- Une gestion multifonctionnelle (économique, sociale et écologique) de la forêt à développer



- Une réduction de la production des déchets et une valorisation plus locale de ces derniers
- Une implication des collectivités sur les questions urbaines et foncières pour une meilleure maîtrise de la consommation foncière et dans le respect des formes urbaines
- Une réduction des pressions anthropiques sur l'eau et ses milieux associés
- Une vocation touristique durable à réaffirmer et à partager
- Un accompagnement et une écoute privilégiée des acteurs de la transition écologique et de l'entrepreneuriat en faveur du développement durable du territoire

### 3. Un territoire pour bien vivre

- Une meilleure maîtrise des facteurs impactant négativement la santé (pollution chimique, sonore...)
- Une nécessaire connaissance et reconnaissance des patrimoines classés et ordinaires comme témoignage de l'histoire commune du territoire
- Une recherche du bien vivre ensemble entre humains mais aussi avec l'ensemble des autres espèces vivantes
- Une alimentation durable à plébisciter
- Une indispensable adaptation au changement climatique à accompagner tout en visant la neutralité carbone
- Une organisation et une maîtrise des déplacements au sein du territoire et en lien avec les villes de proximité pour une mobilité durable (mobilité pour tous, impactant les moins possible l'environnement (GES, énergie))
- Des projets urbains plus qualitatifs à inscrire dans une trajectoire de ZAN
- Une gouvernance (et des modes de partenariat) efficace entre les différentes structures qui composent le Syndicat Mixte et notamment avec les villes portes (un dialogue urbains -ruraux à créer)
- Une éducation au territoire dès le plus jeune âge pour être en prise directe avec les réalités (du territoire)
- Une accessibilité aux soins et services de santé à améliorer dans un contexte de vieillissement de la population
- Une mixité sociale à rechercher : âge, CSP et revenus
- Un maintien et développement d'emplois locaux non délocalisables s'appuyant sur les ressources locales

Tous les enjeux seront passés au crible de 3 empreintes :

- Empreinte carbone
- Empreinte biodiversité
- Empreinte paysage

Serge RAULT prend la parole et regrette que le débat commence à une heure si tardive. Il précise ne pas avoir eu le temps de lire la note avant de venir à la réunion. Sur le fond, des choses le gênent.

En matière d'influences urbaines, on n'est pas en guerre contre les villes portes et les choses sont aussi bien calées. Il y a forcément une complémentarité entre les villes et le territoire.

Si c'est un territoire riche de ressources, c'est que des actions ont permis de les préserver. Un travail a été fait par les collectivités en matière d'urbanisme. On ne peut pas dire que rien n'a été fait. Il ne faut pas caricaturer. Pour ce qui concerne le vote, la société est ce qu'elle est. On vit comme le reste du pays.

Serge RAULT ajoute qu'il ne partage pas tout ce qui est dit. On ne peut pas être autonome sans avoir de lien avec les Villes.

Valérie PEYSSELON indique qu'elle ne reconnaît pas tellement le territoire au travers de cette note, notamment sur ce qui concerne la perte de mixité sociale. Il y en a une qui existe. Il y a aussi de l'emploi et

certaines entreprises n'arrivent pas à embaucher. Des zones économiques ont été mises en place. Le milieu dans lequel on vit n'est pas dénaturé. On peut sans doute faire mieux mais pour autant, elle n'a pas la même lecture ni la même appréciation.

Chartes ZILLIOX explique que lorsqu'il a pris connaissance du document, il a eu un gros coup sur le moral. Le Parc est un grand territoire, les constats ne sont sans doute pas applicables à son ensemble.

Martine MAZOYER trouve que les membres du Bureau sont un peu durs vis-à-vis de ce document. Il est intéressant et s'appuie sur des études de l'INSEE. Ce n'est pas une attaque mais des focus qui ont le mérite d'exister. Sur les CSP présentes dans le Pilat, c'est une évidence. C'est intéressant de voir tous les différents items et ça a le mérite d'exister.

Michel FOREST fait part de son témoignage sur le territoire dénaturé. Lorsqu'il fait le tour de Pélussin et notamment du quartier du Planil, il y a eu une vraie dénaturation mais ce n'est pas forcément négatif. C'est un état de fait.

Lucien BRUYAS s'interroge sur les ENR. Il y a beaucoup de questionnement sur ces sujets, beaucoup de réticences. On est dans un contexte où personne ne veut des éoliennes. Est-ce que les méthaniseurs, c'est bien pour les agriculteurs dont le principal métier est quand même de générer des produits alimentaires ? Ne vaut-il pas mieux miser sur le solaire ? Pour les panneaux solaires, la discussion est en cours avec l'Agglomération de Vienne-Condrieu pour équiper les toitures bâtiments agricoles.

Il indique que s'agissant des prairies naturelles, c'est vrai, il y en a moins et on perd aussi des agriculteurs.

Christophe GONON souligne que c'est une version martyre qui a pour but de faire mal. Le territoire est très grand et ça paraît donc compliqué de globaliser certains constats. Il n'est pas convaincu que tout le monde ait les mêmes problématiques.

Sur la relation avec les villes, le territoire ne peut plus vivre sans elles. Il faut réfléchir sur comment on peut agir sur les problèmes liés à la mobilité.

Le foncier c'est un vrai sujet, car il est rare et cher ce qui rend difficile la mixité sociale.

Il y a aussi un vrai sujet sur comment on peut garder les jeunes sur nos communes.

Emmanuel MANDON répond que ce travail n'est pas terminé. Ce sont les élus qui doivent s'en saisir. Les enjeux ont été intégrés, une base de travail a été fournie. Mais il est difficile de se départir de sa sensibilité.

Christophe GONON se félicite de l'échange autour de ces différents sujets mais il répète que le raisonnement global mérite d'être circonstancié.

Michel FOREST présente un document sur le Pilat datant de 1969, à l'époque il y a déjà de grosses contradictions entre la volonté de maintenir des réserves naturelles et celle d'accueillir de nouveaux habitants.

Christine ROBIN indique que cela fait forcément réagir, mais qu'on est plutôt dans le vrai. Il faut prendre conscience que le territoire se dénature. Concilier développement économique et touristique et préservation des milieux naturels, cela reste un enjeu.

Charles ZILLIOX rappelle qu'il faudra démontrer que le territoire a toujours vocation à être un PNR. Il faut aussi montrer les actions qui ont été faites avec la qualité de vie, acquise peut-être par l'action du Parc. Si on commence à casser l'outil, alors on se démonte.

Dans le travail avec le SCOT, l'extension urbaine a été jugulée. Ce n'est pas certain qu'on puisse continuer.

Emmanuel MANDON invite les élus à faire des contributions écrites également suite à cette discussion. L'étude de l'INSEE constitue un élément objectif. Mais effectivement sur certains sujets, les problématiques, en fonction de là où on se trouve sont complètement différentes. Sur la pollution lumineuse, le sujet n'est pas

le même dans la vallée ou sur le Haut Pilat. Il y a une vraie diversité car le Parc se compose de différents versants.

Vis-à-vis des villes, il existe une vraie interdépendance mais l'asservissement est relatif. Il ne faut pas avoir une lecture primaire mais prendre des distances. Il faut se poser la question si on peut assumer cette interdépendance.

Emmanuel MANDON explique qu'il ne croit pas à un développement lié qu'au Parc lui-même. Le Parc subit des pressions extérieures, c'est extrêmement en décalage avec beaucoup de territoires de la ruralité dans le Massif central. Il ne faut pas raisonner comme des ruraux.

Martine MAZOYER souligne que dans ce document, elle a retrouvé des questionnements des participants aux premières réunions. Les utopies d'hier sont les réalités d'aujourd'hui. Il faut aussi s'appuyer là-dessus.

Serge RAULT indique qu'un travail a été fait sur les PLU et le SCOT pour maîtriser la consommation foncière et organiser la présence des zones d'activités.

Martine MAZOYER ajoute que chacun réagit avec ses tripes. On peut aussi parfois être agressif. On peut avoir l'impression qu'on ne va pas aboutir mais il faut défendre le territoire du Parc. Les techniciens et les politiques sont sur des terrains différents et il ne faut pas se heurter. Il faut prendre les différents points et les travailler, défendre ce qui a été fait et aller plus loin.

Lucien BRUYAS souligne qu'il sera plus intéressant de travailler avec les agglomérations et non plus les villes, au vu des compétences.

Sandrine GARDET explique qu'en effet au niveau technique le Parc travaille plus en lien avec les intercommunalités, notamment Saint-Etienne-Métropole, qu'avec les villes-portes. Pour ce qui est des villes-portes, on ne sait pas comment elles vivent leur appartenance au Parc. Elles ne s'y retrouvent peut-être pas de trop.

Serge RAULT indique qu'on va chercher de nouveaux habitants et qu'on communique pour attirer les touristes. Aussi, il est normal que l'on ait plus d'habitants et une fréquentation touristique en certains lieux trop importante.

Sandrine GARDET indique qu'accueillir de nouveaux habitants ne permet pas forcément de maintenir ou créer des emplois. À Doizieux par exemple, le commerce n'a pas pu être maintenu, car les résidents ne consomment pas sur place mais sur le lieu où ils travaillent.

Serge RAULT indique que la problématique est la même de l'autre côté du massif.

Emmanuel MANDON dit qu'un certain nombre de villages n'a plus de commerces. Il faut aussi réfléchir à ce qu'on peut faire pour ces bourgs et penser notre développement en lien avec ces sujets.

Charles ZILLIOX ajoute qu'avec Saint-Étienne Métropole, il y a des contacts qui ont été établis. Ce qui est gênant, c'est que le Parc soit considéré comme un territoire de jeu pour le public extérieur. Il y a un risque pour notre territoire d'être sous domination, les pressions urbaines sont fortes.

Emmanuel MANDON souligne qu'en effet l'artificialisation du Parc est une vraie question. Il faut pouvoir répondre aux contradictions : dès qu'on densifie et qu'on remet de l'activité, la conséquence est qu'on crée de toutes pièces de nouvelles zones.

Martine MAZOYER revient sur la nécessité d'associer les habitants et de les prendre en considération.

Emmanuel MANDON clôt le débat en indiquant qu'il s'agissait d'avoir un premier échange sur un document encore loin d'être abouti. Les services du Parc vont revoir ce document en tenant compte des échanges que nous venons d'avoir et en tenant notamment compte du fait que nous n'avons pas de volonté à nous autonomiser vis à vis des villes mais que nous sommes dans une relation gagnant-gagnant vis à vis d'elles.

## **9.2 Calendrier des instances pour le 1<sup>er</sup> semestre 2022**

Emmanuel MANDON propose le calendrier ci-après pour les prochaines réunions du Bureau et du Comité syndical.

Réunions du Bureau (mercredi 18h30)	Réunion du Comité syndical (mercredi 18h30)
19 janvier	12 janvier
9 février	9 mars
23 mars	22 juin
13 avril	
18 mai	
8 juin	